

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 19 juin 2023
(no 25)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

| | | |
|----------|--------------------|-----------------|
| Monsieur | Serge BROQUARD | <i>Maire</i> |
| Monsieur | Bernard MITTEY | <i>Adjoint</i> |
| Madame | Emmanuelle SPINEDI | <i>Adjointe</i> |

Bureau du Conseil

| | | |
|----------|----------------------|-------------------|
| Monsieur | Edgar CARDOSO INACIO | <i>Président</i> |
| Madame | Caroline RADICE | <i>Secrétaire</i> |

Membres du Conseil municipal

| | |
|----------|---------------------------|
| Madame | Marie-France DEMONT |
| Monsieur | Jean-Paul GAILLARD |
| Monsieur | Thomas LÄSER |
| Monsieur | Jean-Pierre RENGGLI |
| Monsieur | Paulo RODRIGUES DA GUERRA |
| Monsieur | Jacques-André ROMAND |
| Monsieur | Emmanuel ROSSI |
| Monsieur | Joseph-Marie THORENS |

Excusés :

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Jean-François BEAUSOLEIL | <i>Conseiller municipal</i> |
| Christophe BONGARD | <i>Vice-président</i> |

Public : -/-

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 8 mai 2023
2. Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Blessonniers 1-6 et la réalisation des aménagements de surface (délibération)
3. Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de la route de la Louvière - tronçon ch. des Cordonnères - ch. des Blessonniers - (délibération)
4. Préavis de la commune sur le Plan directeur forestier suite à la consultation publique -(résolution)
5. Auberge communale
6. Communication du bureau du Conseil municipal
7. Communication du maire
8. Rapport des commissions
9. Propositions individuelles et questions

M. Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de MM. Beausoleil et Bongard.

1. Approbation du procès-verbal du 8 mai 2023

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Blessonniers 1-6 et la réalisation des aménagements de surface (délibération)

M. le Président passe la parole à M. le Maire pour des compléments d'information.

M. le Maire rappelle que ces travaux sont prévus dans les investissements depuis plusieurs années, mais qu'il n'a pas été possible de les entreprendre plus tôt. La période est actuellement favorable pour le faire car :

- hormis un document administratif à fournir, l'autorisation de construire va être délivrée très prochainement et va entrer en force ;

- les prix de génie civil à Genève sont relativement bas en ce moment et sont encore soumis au taux de 7.7% de la TVA (qui augmentera à 8.1% au 1^{er} janvier 2024).

Il ajoute que ce chantier, qui devrait durer une dizaine de semaines, doit se tenir en automne, après les moissons, ou au printemps pour des questions de gel.

M. Läser dit que la commission des routes est partagée par rapport à ce projet. En effet, elle n'est pas contre ces travaux, mais aurait souhaité avoir des devis plus précis et de plusieurs ingénieurs pour pouvoir se prononcer.

M. le Maire rétorque qu'il s'agit de la procédure habituelle. Un crédit d'investissement est voté en premier, ce qui permet aux ingénieurs d'ouvrir des demandes de soumissions détaillées, qui seront ensuite comparées avant de passer commandes aux entreprises choisies. Une autre méthode coûterait plus cher et serait plus longue.

M. Renggli confirme que le devis estimatif est établi par les ingénieurs selon leur expérience en prenant une marge de sécurité, puis ils demanderont au moins trois offres pour chaque poste. Cependant, il trouve étonnant le montant prévu pour les constats d'huissier qu'il juge élevé. **M. le Maire** lui répond que l'estimation est large, attendu qu'il y a plusieurs propriétaires concernés.

M. Läser s'inquiète encore de la largeur de la route, en raison d'une clôture qui n'existait pas il y a quelques années. **M. le Maire** dit qu'il y a un nouveau propriétaire pour cette parcelle qu'il doit voir pour faire signer les documents et qu'il discutera de ce problème.

Les remarques et questions étant épuisées, **M. le Président** procède à la lecture et au vote de la délibération suivante :

Délibération N°35/2023

Délibération

Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Blessonniers 1-6 et la réalisation des aménagements de surface

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 6 oui, 0 non, 2 abstentions,

1. *De procéder à la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Blessonniers 1-6 et de réaliser la réfection de l'aménagement de surface.*
 2. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de F 516'000 pour réaliser la totalité des travaux de construction.*
 3. *De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).*
 4. *De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.*
 5. *D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique NO 7206-33003, dès l'année 2024.*
3. **Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de la route de la Louvière - tronçon ch. des Cordonnieres – ch. des Blessonniers – (délibération)**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique que les travaux consistent à chemiser les conduites abîmées en passant par les cheminées des collecteurs. Pour les parties trop fortement endommagées par les racines, si le rabotage n'est pas suffisant, un remplacement sera peut-être nécessaire. Cette méthode est moins coûteuse et plus rapide que le changement des tubes, car il n'y a pas d'ouverture de route et donc pas de revêtement bitumineux.

M. le Président procède à la lecture du projet de délibération et le soumet au vote.

Délibération N°36/2023

Délibération

Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de la route de la Louvière (tronçon ch. des Cordonnieres – ch. des Blessonniers)

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 8 oui, soit à l'unanimité,

1. *De procéder à la réhabilitation des collecteurs d'EU – EP de la route de la Louvière (tronçon ch. des Cordonnieres – ch. des Blessonniers).*
2. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de F 360'000 pour réaliser la totalité des travaux.*
3. *De prendre acte que le crédit relatif à la réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).*
4. *De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 7206-33003, dès l'année 2024.*

4. Préavis de la commune sur le Plan directeur forestier suite à la consultation publique –(résolution)

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe.

Mme Spinedi relève que ce document volumineux est très technique, mais qu'il ne comporte pas pour Presinge de changements précis ni de modifications de zones. Dans le cadre de l'enquête publique, la Commune peut soit poser des questions, soit ne rien faire, soit donner son opinion par la voie d'une résolution, ce qui est proposé ce soir.

M. Thorens fait remarquer que le sujet est complexe, qu'il faudrait être ingénieur pour pouvoir l'examiner correctement. Il mentionne d'ailleurs que AgriGenève a fait quelques remarques qui sont du domaine de l'agriculture uniquement.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **M. le Président** lit la proposition de résolution et la soumet au vote.

Résolution N°3/2023

Résolution
préavis sur la révision du Plan Directeur Forestier de janvier 2023

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 5 oui, 0 non, 3 abstentions,

*De préviser **favorablement** la révision de Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT).*

5. Auberge communale

M. le Président passe la parole à M. Gaillard qui a demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour.

M. Gaillard constate que ce lieu est proposé à la location depuis février et qu'il est toujours vide actuellement. Il souhaite recevoir des explications de la part de l'Exécutif.

M. Mittey répond que jusqu'à la mi-juin, la régie a fait visiter l'auberge une quarantaine de fois. Le fait que le bâtiment soit en mauvais état, que l'exploitation ne peut se faire que dans la salle du rez-de-chaussée et sur la terrasse a découragé beaucoup de candidats. Pour le moment, un seul dossier a vraiment été déposé, mais il n'est pas très intéressant, s'agissant de personnes sans expérience dans le domaine de la restauration. L'Exécutif s'oppose catégoriquement à louer à des non-professionnels pour éviter les problèmes.

En réponse à la question de **M. Thorens**, il déclare que, même si la commission des bâtiments en a parlé, il n'y a pas de nouveau projet pour cet immeuble. Il relève que de nombreux bâtiments de la Commune nécessitent des travaux en même temps et qu'il n'est pas possible de les réaliser tous.

Mme Spinedi souligne que l'Exécutif souhaite autant que le Conseil municipal qu'une activité commerciale redémarre à l'auberge, mais qu'il faut admettre que, dans les petits villages (voir Gy et Jussy), les petits commerces ont des difficultés à tourner.

M. le Maire tient à informer que la précédente locataire a entamé une procédure judiciaire auprès du Tribunal des baux et loyers.

6. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Séances ordinaires du Conseil municipal

Mme Radice transmet la proposition de dates pour les séances du semestre d'automne 2023.

Les dates suivantes sont proposées et retenues :

- Lundi 18 septembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire
- (Lundi 16 octobre à 18h : *commission des finances, budget 2024*
lundi 30 octobre à 18h : *commission des finances, si nécessaire*)
- Lundi 6 novembre à 20h : conseil municipal, présentation du budget 2024
- Lundi 20 novembre à 19h : conseil municipal, approbation du budget + repas
- Lundi 11 décembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire (si nécessaire)

b. Budget 2024

Les présidents de commission doivent rendre leurs propositions de budget d'ici au 18 septembre 2023 au plus tard.

7. Communication du Maire

a. Fête des Promotions 2023

La manifestation aura lieu le vendredi 30 juin. La partie officielle sera suivie du spectacle des élèves et d'un repas. Hormis M. Renggli, les membres de la commission Ecole & Sport seront présents, ainsi que M. Läser.

b. Immeuble Cordonnères 5

L'autorisation de construire a été délivrée le 15 mai dernier et est entrée en force.

c. Immeuble Cordonnères 9

Une autorisation de construire a été délivrée le 26 mai dernier pour un nouvel immeuble et entrera en force après le délai légal de 30 jours s'il n'y a pas d'oppositions.

d. GIPE

Mme Aymon déménagera prochainement dans une autre commune et doit être remplacée au sein du Conseil de ce groupement qui se réunit en principe trois fois par année (budget, comptes et divers). M. Gaillard est d'accord de la remplacer pour représenter Presinge. Il en est chaleureusement remercié.

e. Journal communal

Le dernier numéro du Nant du Paradis ne comporte aucun article, mais seulement des informations pratiques ou sur les événements à venir. Ce journal avait été développé sous l'impulsion de M. Mugny (adjoint au maire 2015-2019) qui rédigeait la plupart des textes.

Mme Spinedi rappelle qu'un petit comité de rédaction s'est constitué après le départ de M. Mugny et à la suite d'une remarque de M. Gaillard. Or, le nombre d'idées de sujets s'amointrit et la motivation n'est pas très élevée. Elle pense que, par souci d'économies également, il faut revenir à une feuille d'informations communales plus modeste.

M. Rossi fait remarquer qu'il avait proposé d'inclure des articles faisant la relation d'événements ayant eu lieu, mais qu'il lui avait été dit que le journal privilégiait l'annonce des manifestations futures.

Une discussion s'engage sur la nécessité d'informer en amont ou en aval des événements afin d'attirer davantage de participants à ceux-ci, sur le fait qu'il s'agit peut-être d'un doublon avec le rapport administratif annuel, sur les différents modes et canaux d'information.

Sur la suggestion de **M. Rodrigues da Guerra**, Mme Spinedi insérera une demande dans le prochain numéro pour rechercher d'éventuels habitants prêts et intéressés à rédiger quelques articles bénévolement.

Il est retenu que ce moyen de communication doit rester privilégié, car il constitue un lien entre les Presingeois et leurs autorités.

f. Développement villageois

Pour des raisons administratives, l'Etat demande qu'une convention tripartite soit signée entre la Commune de Presinge, les Coopératives et l'Etat pour formaliser la dérogation au PLQ du nombre de places de parking à 160 au lieu de 200. Cet acte relève de la compétence de l'Exécutif uniquement.

Un schéma différent des canalisations et des récupérations des eaux usées a été établi. Il permettra au FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) de rembourser à 100% la Commune qui devra avancer l'argent. Une délibération sera soumise au vote du Conseil municipal.

g. Enquête publique

Les essais de fermeture nocturne à la circulation de la douane de Cara ont été considérés comme positifs et les membres du comité de pilotage de la démarche "Mobilité pendulaire Chablais" ont acté sa pérennisation de 21h à 6h. Une enquête publique du 13 juin au 13 juillet 2023 permet à toutes les personnes intéressées de faire part de leurs remarques à l'office cantonal des transports (OCT).

h. Agenda

Les dates suivantes ont été retenues pour les fêtes de fin d'année :

- lundi 11 décembre : repas de Noël des aînés
- mardi 12 décembre : fête de l'Escalade
- jeudi 21 décembre : Noël communal

8. Rapport des commissions

a. Social

M. Rossi annonce que la sortie annuelle des aînés aura lieu le mardi 12 septembre.

b. Ecole & Sport

M. Renggli informe que M. le Maire a d'abord été interpellé à la Vogue de Gy par des parents concernant l'organisation de la fête des Promotions, puis a reçu une pétition demandant que des activités pour les enfants soient mises en place aussi après le repas. Ensemble, ils ont reçu deux mères et, après discussion, ont accepté de rentrer en matière et de leur octroyer un budget de Fr. 500.- pour des animations et une disco, dont elles assumeront l'entière responsabilité. Il leur a aussi été souligné que, pour l'avenir, la remise en route d'une association de parents serait plus que souhaitable.

c. Bâtiments

M. Gaillard signale que la commission se réunira le jeudi 22 juin à 18h30.

d. Environnement

M. Läser dit que la commission se réunira pendant l'été pour examiner la proposition des SIG faite aux communes d'Arve & Lac pour rejoindre un programme de subventions soit pour le calcul de l'IDC (indice de dépense de chaleur), soit pour accompagner les propriétaires de maisons et villas pour l'installation de panneaux solaires ou de pompes à chaleur. **Mme Spinedi** attire l'attention sur le délai d'inscription fixé à fin août.

e. Routes

M. Thorens demande pour quelle durée est prévu le rétrécissement installé sur la route de Presinge. **M. le Maire** explique que, suite à une interpellation d'un riverain qui a été transmise à l'OCT, ce service a posé cette mesure pour faire un essai de ralentissement sur cette portion de route cantonale, car les vitesses mesurées étaient excessives, allant même jusqu'à 148 km/h au lieu de 40 km/h. **M. Thorens** s'inquiète pour le passage des engins agricoles, toujours plus longs et lourds, rendu difficile par certains aménagements routiers. **M. le Maire** assure que les projets, tant en lien avec le développement villageois, l'aménagement du centre du village ou avec la création de la piste cyclable depuis la route de Jussy, tiennent compte des gabarits de ces véhicules et de ceux des bus. De plus, tout changement est précédé de plans d'ingénieurs qui doivent être préavisés par la Commune qui s'en inquiétera. Il précise encore que le canton ne veut plus de nouveaux radars fixes.

Cette problématique suscite plusieurs réactions, car il est soulevé que la sécurité de la majorité des usagers (cyclistes, piétons, voitures privées etc) est peut-être compromise pour le passage d'une minorité (agriculteurs et transports publics), mais que des solutions d'entente doivent être trouvées.

En l'absence de M. Bongard, **M. Läser** résume les points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- un point de situation a été fait avec le cantonnier, suite à l'engagement d'un nouvel employé.
- M. le Maire a rassuré les membres de la commission qui s'inquiétaient de la diminution des places de stationnement au centre du village quand les immeubles des coopératives seront construits et lors de l'aménagement de la place du village. Le nombre de places actuelles sera maintenu.

- la demande d'habitants de Cara pour instaurer une zone à 30 km/h qui a été transmise à l'OCT.
- la volonté de la commission de mettre un STOP au bout du triangle de l'entrée du village pour les véhicules en provenance de Cara.

Par ailleurs, **M. le Maire** déclare qu'un projet d'aménagement de la place du village est bien avancé et que l'Exécutif souhaite le présenter à la commission à la mi-août.

f. Culture & Manifestations

M. Rossi et **M. Mittey** sont très satisfaits du succès du Festival Théâtre en campagne qui s'est déroulé du 9 au 11 juin. Les organisateurs et les visiteurs ont donné d'excellents retours. Cet événement a été subventionné en bonne partie par l'ACG pour ses deux premières éditions. **M. Mittey** estime qu'il faudrait pérenniser ce genre de manifestations.

M. Rossi annonce que l'Harmonie de Machilly sera présente pour assurer la partie musicale de la fête nationale. Le discours sera prononcé par MM. Broquard et Mittey. Pour l'instant, la personne qui lira le Pacte n'a pas encore été trouvée.

Les prochaines manifestations agendées sont :

- 5 août : Cinéma OpenAir
- 2 septembre : Concert rock Cloaca Maxima
- 29, 30 sept. et 1^{er} oct : Théâtre (Maude Coutau)
- 8 octobre : Concert piano à l'église
- 13 octobre : Soupe à la courge (Amicale 1243)
- 4 et 5 novembre : Concert chant (J-P. Renggli)
- 25 novembre : Dégustation de vins (Amicale 1243)
- 16 décembre : Concert duo chant celtique à l'église

9. Propositions individuelles et questions

M. Romand propose que les écrits échangés, publics ou à usage interne, mentionnent à côté de la signature s'ils ont été rédigés à l'aide d'un logiciel d'intelligence artificielle. Un accord de principe est voté par 6 oui, 0 non et 2 abstentions. Mme Radice se renseignera s'il est nécessaire de modifier le règlement du Conseil municipal pour cela.

M. Romand se souvient qu'en début de mandat le Conseil municipal avait décidé que les commissions se verraient offrir un repas par législature. Vu la situation fiscale actuelle, il propose que le coût de ces repas soit dorénavant pris sur le solde non utilisé des jetons de présence des Conseillers municipaux. Cette proposition est rejetée par un vote : 1 oui, 6 non et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

Edgar CARDOSO INACIO
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler